

FLASH FFAM N°20 - Juin 2002.

Lettre d'Information destinée aux administrateurs de la FAM et aux responsables des Associations de Sauvegarde et d'animation des Moulins.

FFAM, 5 rue Villiot - 75012 PARIS -Tél.: 01 43 47 43 47 Télécopie : 02 41 43 98 21.

La Lettre du Président

C'est un Conseil lucide, déterminé, efficace, qui, lors de sa réunion du 1^{er} Juin, a travaillé à la réorganisation de la FFAM.

Notre première réaction collective à l'épisode judiciaire qui nous avait été imposé, fut la recomposition des instances dirigeantes lors de l'Assemblée Générale du 9 mars. Le coût exorbitant de l'administration judiciaire tel qu'il apparaît aujourd'hui exige une réaction plus juridique mais tout aussi déterminée. Nul ne pourrait en effet accepter sans broncher que disparaissent en quelques mois plus du tiers des avoirs de la FFAM.

Cependant, il appartient au Conseil de prendre les décisions qu'impose la situation financière présente. Celle-ci nous amène notamment à envisager un fonctionnement moins coûteux, basé sur une très forte implication de l'équipe dirigeante. Le contexte humain permet aujourd'hui de prendre ce pari ; la volonté exprimée par les administrateurs, une prise en charge sérieuse des dossiers me laissent penser que nous le gagnerons.

Il s'agit également de recentrer nos activités pour que notre Fédération soit véritablement une instance de réflexion et un centre de ressources pour les associations membres. Les aspects pratiques de cette orientation adoptée lors du Séminaire 2000 sont maintenant définis ; certains sont déjà en voie de réalisation.

Notre compagnon, Jean-Luc BUREL qui nous a quitté quelques jours après la réunion de notre Conseil, s'était profondément investi dans cette démarche. Notre réussite sera sans doute le meilleur hommage que nous puissions lui rendre.

Daniel MICHENAUD, Président de la FFAM.

Nouvelles de la Fédération.

Conseil d'administration du 1^{er} Juin 2002.

C'est avec plaisir que nous nous sommes retrouvés dans les locaux du 13 rue Villiot, clairs mais chauds.

Annie BOUCHARD, trésorière, a présenté au Conseil deux analyses, une sur le coût de l'épisode judiciaire, l'autre sur l'esquisse d'un budget prévisionnel 2002.

De la première, il ressort que Maître LEGRAND et ses "conseillers" ont prélevé la somme totale de 183 000 € (1 200 000 F). Ce chiffre dépasse de loin nos estimations les plus pessimistes et le Conseil, après discussion, a décidé d'engager, si cela est possible un recours auprès du président du Tribunal de Grande Instance de Paris en taxation d'office.

La conclusion de la seconde est que nos moyens financiers sont considérablement réduits et que nous allons devoir réexaminer l'ensemble de nos dépenses, donc de nos activités.

Le local

Le premier poste qui pose problème est notre logement. Le 5 rue Villiot étant promis à une démolition prochaine, Philippe BORGELLA avait négocié un relogement provisoire au 13 rue Villiot dans un local comprenant deux appartements de part et d'autre du palier du 8^{ème} étage. Le loyer était d'un montant égal mais les charges du 13 sont beaucoup plus importantes que celle du 5, rue Villiot. Le loyer de 12 200 € (80 000 F) absorbe la moitié de nos ressources. De plus le suivi du personnel doit être assuré par un membre du Conseil, rôle qui était assuré avant par la secrétaire de la FFAM qui résidait à Paris. Plusieurs solutions ont été envisagées. Deux sont compatibles avec nos moyens actuels : le logement gratuit à l'École de Meunerie puis au Technopole Céréales (qui avait été discuté par l'ancien trésorier B. LAURIOU) ou l'installation en province. Le bureau du 26 Juillet étudiera au fond cette question

Le personnel salarié

La crise avait fait fuir notre personnel salarié, une chargée de mission faisant fonction de Directrice et une secrétaire comptable. Le coût d'une personne en emploi jeune est de l'ordre de 3000 € (20 000 f) par an. La conclusion du bureau est que la FFAM ne peut engager à nouveau deux personnes mais elle doit avoir au moins une secrétaire comptable. Un recrutement sera fait quand le problème du siège sera résolu.

Moulins de France.

La revue génère un important déficit. Selon les comptes de Maître LEGRAND, Les 4 derniers numéros ont coûté 160.000 F (24.000 €). Le tirage est de 3000 exemplaires. Un tirage plus faible entraînerait une économie de 500 à 600 € et supprimerait une possibilité de faire la promotion de la revue. En 2001, le nombre d'abonnés était de 800 ; il est pratiquement impossible de savoir combien ont payé. Depuis la reprise en main des comptes, chaque abonnement ou réabonnement n'est enregistré qu'accompagné du chèque. Au 31 mai, le fichier comprends environ 1200 abonnés payants et 150 gratuits. On a enregistré plus de 300 nouveaux abonnés. Des abonnements ou réabonnements arrivent tous les jours.

Le coût de 4 numéros, envoyés aux abonnés est de 156000 F (23700 €). Les abonnements représentent 13000 €. Le déficit est donc de 10.700 € soit 46,5 %. Pour une tirage de 3000 exemplaires l'équilibre s'établit à 2400 abonnés. Est-il raisonnable de l'envisager ?

L'impression par un imprimeur de province ferait gagner environ 1000 €, soit 16 %. La solution est sans doute mixte : augmentation modérée du prix, promotion de la revue pour faire de nouveaux abonnés, rediscussions du prix avec l'imprimeur. L'augmentation des abonnés est incontournable

Le coût d'une revue envoyée en retard est de 1,22 €, soit 13,3 % du prix de l'abonnement. Il faudra donc demander 3 timbres à 0,46 €, pour l'envoi des numéros manquants, sauf pour les nouveaux abonnés.

Pour faciliter la gestion, il est envisagé de faire débiter l'abonnement avec le numéro d'avril. L'abonnement de 2003 devrait donc comporter cinq numéros.

L'activité "librairie" qui demande beaucoup de temps et dont la "rentabilité" est incertaine sera également réexaminée et probablement réduite aux publications FFAM.

Responsable de la Section des Membres individuels

Sur proposition du président et du Bureau, le Conseil désigne Monique CHASTEL responsable de la Section des membres Individuels.

Agrément des associations nouvelles

Le Conseil a décidé d'agréer, quatre associations,

- 2 en régularisation :
 - Moulins Catalans
 - Meunier, Tu dors (qui doit d'ailleurs changer de nom)
- 2 associations dont les dossiers sont complets et les cotisations payées :
 - Association pour la valorisation du Patrimoine de Marie-Galante
 - Amis du Moulin de la Roche, à Fontenay-le-Comte
- de différer l'agrément de 3 associations dont le dossier n'est pas complet ou pas parvenu :
 - Amis des Moulins du Limousin
 - Amis des Moulins de Valiergues (Corrèze)
 - Amis des Moulins en Lauragais.

ORIENTATION DE LA FÉDÉRATION.

Le Président rappelle les orientations du Séminaire de Saint Julien-la-Geneste, en Auvergne

1) La Fédération doit être une instance de réflexion sur le devenir du patrimoine, les évolutions, le rôle des associations, la définitions de priorités d'intervention..

Dans le domaine des moulins, la situation n'est plus la même qu'il y a dix ans. On assiste à

- une multiplication de la demande, à une explosion de cette demande dans certaines régions. B. LAURIOU à fait une quinzaine de roues depuis le début de l'année.

- une multiplication des acteurs : particuliers et associations ne sont plus les seuls ; les collectivités ont pris une place importante dans la restauration des moulins même si c'est avec des fortunes diverses

Pour être capable d'intervenir efficacement, nous devons réfléchir pour éviter d'être dépassés.

- 2) **La Fédération doit être un centre de ressources pour les associations membres**, ce qui suppose de rassembler et de stimuler les compétences, d'accroître les connaissances, de diffuser des informations et des renseignements sous des formes simples et pratiques (fiches par thèmes).

Pour cela, il faut que la Fédération communique, qu'elle se rende lisible sur le terrain et qu'elle fasse reconnaître son activité par Moulins de France, le Flash FFAM, les fiches sur les problèmes que rencontrent les associations. **Tout ne doit pas venir d'en haut, le travail doit être interactif avec les associations.**

La Fédération doit être une structure que se recentre sur les actions prioritaires et celles qu'elle est capable de mener. La FFAM doit peut-être se dégager de certaines activités qui lui consomment beaucoup de temps et parfois d'argent : exemple : éditions et librairie.

D. MICHENAUD en tire comme conséquence pratique que le Conseil doit consacrer beaucoup de temps à ces problèmes de fond en réduisant le temps consacré à la gestion administrative de la FFAM.

AFFICHES

Depuis longtemps, on nous demandait des affiches vierges de la Journée des Moulins pour les différentes manifestations organisées par les uns et les autres. Nous avons fait un essai avec un lot de 300 affiches. Ceux qui sont intéressés peuvent les commander au secrétaire : **0,30 € à partir de 20 exemplaires plus 6 € pour frais d'envoi.** Si cette opération marche, nous la renouvelerons.

La meule de moulin, vedette du Colloque International de la Ferté--sous-Jouarre

La Ferté-sous-Jouarre est une agréable cité de 8000 habitants, sur le bord de la Marne. Il est bien difficile au visiteur parcourant la ville d'imaginer qu'elle fut la capitale mondiale de la meule entre le XVIIe et le XIXe siècle, d'où sont parties plusieurs millions de meules. Aucun vestige si ce n'est le mur du quai du port aux meules construit avec des meules n'atteste de ce glorieux passé.

Le colloque international du 16 au 19 mai l'a fait cependant ressurgir et a réveillé la cité endormie. C'est Mouette BARBOFF, ethnologue, Présidente de l'association "Europe, civilisation du pain" qui a eu l'idée de réunir, à la Ferté-sous-Jouarre, chercheurs et molinologues. François SIGAULT, responsable du projet AGAPI ainsi que B. SAULDUBOIS, alors Président de la FFAM. sont les trois personnes qui ont participé au premier contact avec la Municipalité. Le succès a dépassé les prévisions les plus optimistes des promoteurs : plus de 100 participants, plus de 40 communications scientifiques et techniques, 14 pays représentés, la Ville de la Ferté, sa municipalité, ses commerçants, ses écoles et ses enseignants mobilisés, des personnes, qui travaillaient dans l'ombre depuis 40 ans, reconnus, notamment Jacques BEAUVOIS, de l'Écomusée de la Pierre Meulière.

Nul ne peut ignorer maintenant l'intérêt de La Ferté-sous-Jouarre dans le passé industriel français. (Voir l'article dans le prochain moulins de France et sans doute dans les suivants).

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Amis des Moulins en Lauragais

Cette toute jeune association vient d'organiser, du 14 au 24 juin, sa première exposition sur "Les Amis des Moulins en Lauragais" au Présidial à Castelnaudary : photographies, maquettes, matériels de meunerie. Une affiche a été éditée avec le concours de nombreux partenaires : mairie de Castelnaudary, Conseil Général et une quinzaine de commerçants. Bravo !

NOUVELLES DES MOULINS

Projets de restauration sur deux cavers d'Anjou.

Le premier sur le Moulin Dinechien, à Louerre est déjà ancien (1996). La restauration sera complète et le moulin devrait à terme faire de la farine. Il sera intégré dans un ensemble touristique-culturel, comprenant un manoir et la Maison de la Forêt. Il possède encore tout son mécanisme très simple : une paire de meules actionnée directement par le gros fer. La hucherolle est complètement à refaire et probablement son pivot. Le projet comprend trois tranches annuelles pour 180 000 € de travaux.

Le second est le magnifique moulin de la Tranchée à Montsoreau. Il a déjà fait l'objet d'une restauration partielle en 1981 ; les verges des ailes avaient été posées. La Commune qui l'a racheté veut le restaurer.

complètement. La maison du meunier sera aussi reconstruite pour abriter un artisan d'art. Magnifiquement situé, il possède encore tout son mécanisme très sommaire : une paire de meules de grand diamètre avec son gros fer.

Le moulin à vent de Torxé, en Charente-Maritime a fonctionné pour la Journée du patrimoine de Pays
Restauré sous la responsabilité d'une communauté de communes, c'est un magnifique moulin charentais, équipé d'ailes à toiles. Le mécanisme, récupéré dans un autre moulin a été mis au point par B. LAURIOU et son équipe. C'est un des rares moulins qui fonctionne dans le département.

ATTENTION : on nous a signalé des "pilleurs de moulins" dans ce département. Des pressions sont faites sur certains propriétaires âgés pour récupérer leur mécanisme.

10 moulins à vent à restaurer à Marie-Galante

Marie-Galante compte déjà un moulin à canne restauré, le moulin de Capesterre. Elle a compté 72 moulins, qui sont actuellement des tours en ruine. 33 d'entre elles appartiennent au Conseil Général. Le projet est de refaire 10 moulins, seul patrimoine culturel de l'île, avec les sucreries. Une route des moulins est prévue. C'est l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Marie-Galante qui a en charge ce patrimoine. Elle a organisé, pour la première fois cette année la "Journée des Moulins de Marie-Galante", le 24 juin pour pouvoir associer les écoles : 500 gamins ont participé. Un prochain article dans "Moulins de France" vous donnera plus de précisions.

Des roues refaites :

- Au moulin de Tocane-Saint Apre, en Dordogne, réfection d'une roue, pour l'esthétique et d'une turbine pour l'électricité.
- Deux roues en Charente sur la Tourves, anciennes forges.
- Au Moulin de Rochelot, à Saint Amant-de-Bonnieure, dans la Charente, remise en route de la turbine ; les meules sont à remettre en fonctionnement.

Le Moulin de Jambles.

C'est un moulin à vent, proche de Chalons-sur-Saône, sans aucun mécanisme. Un acheteur s'y intéresse pour le restaurer. Il fait partie des nombreux moulins de la Bourgogne Chalonnaise. Trois moulins sont déjà restaurés ou en cours dans cette région : Le Moulin de Romanèche-Thorins, le moulin de Santenay, le moulin de Montceau-Écharnant.

PUBLICATIONS A SIGNALER

Les Meuliers

Ouvrage collectif, publié à l'occasion du Colloque International sur l'industrie Meunière de la Ferté-sous-Jouarre

La base de cet ouvrage est la traduction de la brochure de Owen Ward "French Millstones" publiée par T.I.M.S. S'y ajoutent d'autres communications, en autres : accidents et maladies professionnelles, par le Docteur JAGAILLOUX, les grèves par Jacques BEAUVOIS, une lignée de meuliers par Madame FASSBIND-BACQ, mémoires de meulier par Mouette BARBOFF.

Format 165x240,250 pages, couverture en couleurs, nombreuses illustrations. Éditions Presses du Village, Étrépy. Prix : 23 €, en librairie.

La production et la commercialisation des Meules de moulins, à Cinqs Mars-la-Pile

Benoît DEFFONTAINES, Membre de l'Association des Amis des Moulins de Touraine.

Au "jardin de la France", à l'ombre des châteaux, les moulins étaient nombreux. La Touraine a abrité une des plus importantes fabriques de meules de France, avec Épernon et la Ferté-sous-Jouarre. Cette brochure retrace l'histoire de cette industrie et des "meuliers" de Cinq-Mars-la-Pile.

32 pages, 25 schémas, cartes, photos anciennes. En vente à L'association des Amis des Moulins de Touraine, 36 rue des Moulins, CHOUZÉ-SUR-LOIRE.

Plan de gestion des Poissons Migrateurs 2003-2007 (Projet).

Bassin de la Loire, Côtiers vendéens et Sèvre Niortaise.

90 pages, nombreuses cartes et tableaux.

Moulins de la Flandre de l'Ouest ("Wenkende Wieken In West -Vlaanderen 2002") est paru. Il comprend 52 moulins visitables. Petite brochure magnifiquement illustrée, qui n'a pas d'équivalents en France.

Les Moulins et l'Eau. Annie BOUCHARD, ARAM Basse-Normandie.

Excellente brochure qui rassemble tout ce qu'il faut savoir sur la législation et la réglementation de l'eau. Avec le Manuel du Propriétaire de François MAUVAIS, édité par la FFAM, elle est la base de la documentation que toute association d'amis des moulins se doit de posséder... et d'étudier.

A l'ARAM Basse-Normandie, 2 le Moulin de Brouains, 50150 BROUAINS. Prix Franco : 6,50 €.